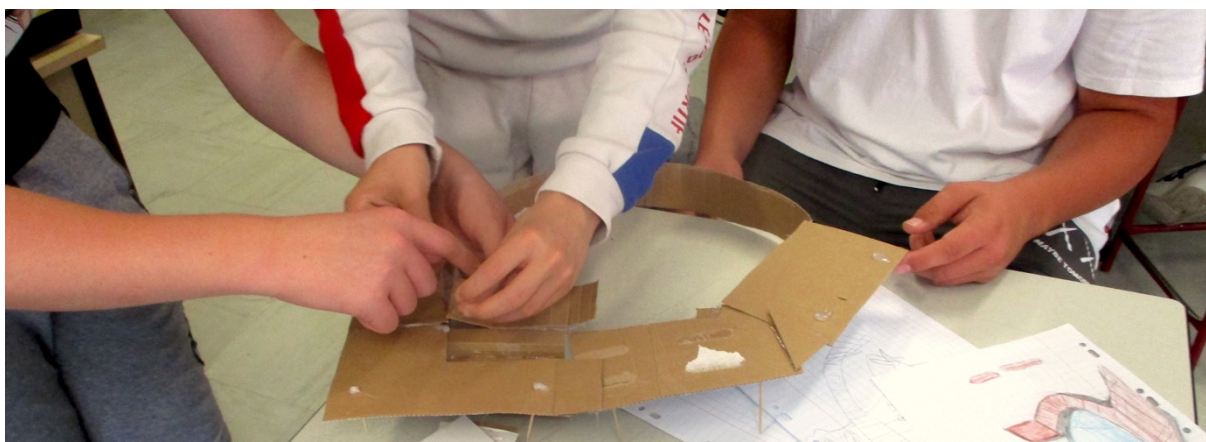


LEVEZ LES YEUX ! Une journée nationale de l'architecture dans les classes Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime



MODALITÉS DE PARTICIPATION

I/ Principe de l'opération

Celle-ci a lieu sur une journée, en octobre, dans le cadre des Journées nationales de l'architecture, elle est spécifiquement dédiée aux élèves. Elle repose sur un échange ouvert entre un intervenant spécialiste de l'architecture, des enseignants et une classe du second degré préparés à ce moment de rencontre.

Les Journées nationales de l'architecture ont pour objectif de développer la connaissance architecturale du grand public. Elles proposent de dévoiler les richesses de l'architecture contemporaine remarquable partout où elle se trouve, de raconter l'histoire du bâti qui nous entoure, d'éveiller les curiosités et les sensibilités artistiques et de valoriser l'apport culturel, scientifique, technique et social de l'architecture pour le bien-être de tous. « Levez les yeux ! » offrent la possibilité aux élèves de comprendre leur cadre de vie et leur donnent des clés pour mieux l'appréhender.

Les objectifs pédagogiques

- Sensibiliser les élèves à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage, les familiariser avec leur espace de proximité, leur territoire,
- Apprendre à regarder, à lire des éléments de l'architecture, de l'espace urbain et du paysage,
- Préparer de futurs citoyens à la gestion responsable de leur cadre de vie.

Levez les yeux ! Une journée nationale de l'architecture dans les classes s'inscrit naturellement dans le volet culturel du projet d'établissement et contribue à nourrir les trois parcours de l'élève: le *Parcours citoyen* (notamment en lien avec l'éducation au développement durable), le *Parcours avenir* (cursus et métiers en lien avec l'architecture) et le PEAC, *Parcours d'éducation artistique et culturelle* (patrimoine, architecture, urbanisme, paysage).

II/ Public concerné

Tous les collèges et lycées de la **Seine-Maritime et de l'Eure**, tous les niveaux de classes sont concernés.

Les enseignants qui mettent en œuvre le dispositif peuvent exercer dans des disciplines diverses ; il est souhaitable de constituer un binôme.

III/ Mise en œuvre

Présentation de la thématique par le CAUE 76

L'architecture de la Reconstruction

A la suite de l'anniversaire des 80 ans du Débarquement en Normandie, qui marque le début de la Reconstruction, découvrez et faites découvrir un patrimoine riche qui, associé au traumatisme de la guerre, reste méconnu et souvent mal-aimé malgré ses nombreuses qualités.

La Normandie a été fortement touchée par les bombardements durant la guerre (1939-1945). Des quartiers entiers ont été dévastés, dans les villes comme dans les villages. Née dans l'urgence et influencée par l'industrialisation, l'architecture issue de cette période témoigne d'un grand soin dans sa conception, où l'espace urbain, l'habitat et son mobilier sont l'objet de toutes les attentions et de toutes les expérimentations pour répondre au besoin de reconstruire. Le patrimoine de la Reconstruction constitue une spécificité de notre territoire et participe à son identité. Préserver ce patrimoine nécessite de le connaître, d'avoir conscience de sa fragilité et de ses atouts, des menaces qui pèsent sur lui et des possibilités de l'adapter aux usagers et aux pratiques d'aujourd'hui et à venir. La Reconstruction, par son contexte et la diversité de ses expérimentations architecturales et urbaines, offre une multitude de déclinaisons possibles pour aborder le programme scolaire, quel que soit le niveau de la classe.

La formation des enseignants en amont de la journée d'intervention auprès des élèves

La journée de formation organisée par le CAUE 76 se déroulera le mercredi après-midi 2 octobre 2024 en agglomération rouennaise (date et modalités à confirmer). Elle permettra d'appréhender théoriquement et sur sites des exemples d'architecture de notre territoire, de préparer et d'optimiser la venue de l'étudiant architecte dans l'établissement. Les jeunes architectes seront présents pour partager ce temps de formation et co construire avec les équipes pédagogiques le déroulé de l'intervention auprès des élèves. Les enseignants auront préalablement réfléchi à une intention de travail et préparé des visuels, plans, photographies, supports de discussion.

L'intervention dans l'établissement

Elle se déroule sur une journée, **impérativement** dans la semaine précédant le weekend des Journées nationales de l'architecture, entre le 14 et le 18 octobre 2024.

Le temps d'intervention auprès des élèves est de cinq heures par un étudiant de L'École nationale supérieure d'architecture de Normandie - L'ENSA Normandie - en cycle master. Le recrutement des étudiants est assuré par L'ENSA Normandie.

La rencontre peut avoir lieu en classe et/ou en extérieur, afin de s'appuyer sur l'observation de bâtiments dans l'environnement proche de l'établissement. Chaque binôme est libre d'adapter le déroulé de la rencontre pour déterminer le temps consacré aux différentes séquences possibles : présentation du métier d'architecte (sa formation, son quotidien), présentation/discussion autour du thème de cette édition, déambulation/visite en extérieur, atelier de pratique en classe.

Convention

Une convention de stage sera établie avant l'intervention de l'étudiant entre le directeur de L'ENSA Normandie, le chef d'établissement et l'étudiant intervenant.

Frais

La Direction régionale des affaires culturelles, DRAC de Normandie et la Délégation académique à l'action culturelle, DAAC de l'académie de Normandie, prennent à leur charge la rémunération des interventions et les frais de déplacements (hors agglomération rouennaise) des étudiants de L'ENSA Normandie.

L'achat éventuel de matériel pour les productions des élèves est à la charge des établissements.

IV/ Restitution et valorisation de l'action

Afin de documenter et de valoriser la rencontre, d'en mesurer l'intérêt dans les apprentissages des élèves, les témoignages des acteurs de cette journée, sous la forme de textes, dessins, photographies ou vidéos seront recueillis et transmis au CAUE 76 et à la DAAC. Ils rendront compte de la multiplicité des approches sensibles et réflexives abordées au cours de cette journée.

Les enseignants coordonnateurs s'assureront qu'une autorisation a bien été demandée aux familles concernant le droit à l'image (diffusion sur internet).

Le bilan de l'action sera complété dans ADAGE.

Les partenaires du dispositif :

La Délégation académique à l'action culturelle du rectorat de Normandie (DAAC)

La Direction régionale des affaires culturelles de Normandie (DRAC Normandie)

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Seine-Maritime (CAUE 76)

L'École nationale supérieure d'architecture de Normandie (L'ENSA Normandie)

Contact DAAC : Sylvie Cao-Van, responsable du domaine arts visuels – architecture
Sylvie-thu.cao-van@ac-normandie.fr